



Tél : 01 64 01 76 07

Fax : 01 64 01 79 02

[contact@mairie-chalmaison.fr](mailto:contact@mairie-chalmaison.fr)

## PROCES VERBAL DE LA SEANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL

Du 30 AOUT 2017 19h00

Le Conseil Municipal régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre DELANNOY, Maire de la commune.

Date de convocation : 22/08/2017

### Présents :

Jean-Pierre DELANNOY, Gilles GRIES, Latévi LAWSON, Georges SOUCHAL, Patrice BENETEAU, Patrice LAFONTAINE, Pascal PENEY, Rita CHOPY, Romuald MORET, Delphine MENARD, Franck PIOTROWSKI, Dominique MAURER.

### Absents excusés et représentés :

Elisabeth MORIETTE par Delphine MENARD  
Jacques-Olivier SIMON par Romuald MORET  
Jeff CHOPY par Pascal PENEY

### Secrétaire de séance :

Rita CHOPY

Le Maire déclare la séance ouverte à 19H05.

Les membres du Conseil Municipal n'ayant pas d'observations, les procès-verbaux du 14 Juin 2017 et du 30 Juin 2017 sont approuvés à l'unanimité par les membres présents et représentés.

Le Maire rappelle également que lorsque les membres du Conseil sont absents lors de séances à approuver, ils ne peuvent se prononcer lors de la demande d'approbation par le Maire et signer le procès-verbal précédent.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de délibérer sur un point, non indiqué à l'ordre du jour :

- Délibération pour achat du terrain (C620) jouxtant le City Stade

## DELIBERATION POUR FIXER LE PRIX DE VENTE AU M<sup>2</sup> D'UN TERRAIN COMMUNAL AU PROFIT D'UN ADMINISTRÉ – RUELE DU CHAMP BOUTROU

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'il est nécessaire d'établir un tarif de vente au m<sup>2</sup> afin de pouvoir céder des terrains appartenant à la commune et ce suite à deux dossiers en cours de demande d'aliénation de chemins ruraux.

L'une des demandes d'aliénation concernant une Conseillère Municipale, Monsieur le Maire lui demande de quitter la salle et de ne pas prendre part au vote.

Un débat est donc lancé pour décider du prix. La moyenne de vente est annoncée et la fourchette de prix se situe entre 20€/le m<sup>2</sup> et 90€/le m<sup>2</sup>. Un tour de table est effectué et le Maire propose donc 20€/le m<sup>2</sup>.

Le Conseil Municipal **accepte à la majorité des membres présents et représentés** le tarif de vente à 20€/le m<sup>2</sup>

**13 VOIX POUR**

**1 ABSTENTION**

**1 CONSEILLER QUI NE PREND PART AU VOTE**

## ENCAISSEMENT D'UN DON A LA COMMUNE

Monsieur le Maire propose aux Membres du Conseil Municipal d'accepter l'encaissement d'un don d'un administré de la commune pour la mise à disposition de barnums d'un montant de 100.00€.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **accepte à l'unanimité des membres présents et représentés** le don d'un montant de 100.00 €.

**15 VOIX POUR**

## REDEVANCE D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC – GRDF

Monsieur le Maire explique aux Membres du Conseil Municipal qu'au titre de l'occupation du domaine public communal par les ouvrages des réseaux de distribution de gaz pour l'année 2016, selon le décret N°2007-606 du 25 Avril 2007 :

- Longueur de canalisation sous voirie communale de distribution : 5407 mètres
- Coefficient de revalorisation cumulé au 01/01/2017 : 1,18

RODP 2016 = (0.035 X 5407 + 100) X 1,18

**Soit 341.30 €**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, entendu cet exposé et après en avoir délibéré à **l'unanimité des membres présents et représentés** :

- **VALIDE** le montant de la redevance d'occupation du domaine public GRDF pour l'année 2017

- **CHARGE** Monsieur le Maire d'émettre le titre de recette correspondant pour la somme de 341.30€.

**15 VOIX POUR**

### ADHESION DE LA COMMUNE DE MORET – LOING ET ORVANNE

**Vu** la loi n°2006-1537 du 7 décembre 2006 relative au secteur de l'énergie et, notamment, son article 33,

**Considérant** que la commune de Morêt Loing Orvanne a modifié son périmètre le 1<sup>er</sup> janvier 2017 en incluant le périmètre de la commune de Veneux les Sablons,

**Vu** la délibération n° 2017-49 du Syndicat Départemental des Energies de Seine et Marne portant approbation de l'adhésion de la commune de Morêt Loing et Orvanne

**Après en avoir délibéré,**

Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

**APPROUVE** l'adhésion de la commune de Morêt Loing et Orvanne au SDESM

**15 VOIX POUR**

### DELIBERATION POUR POSE DE DEBITMETRES POUR SECTORISATION

Le Maire présente aux membres du Conseil Municipal le devis pour la pose de 4 compteurs de sectorisation d'un montant HT de 38090.63€.

Le Maire rappelle que ces compteurs seront équipés d'un automate de télétransmission et qu'ils permettront d'améliorer la réactivité de Suez France en orientant leurs investigations lors de recherche de fuite sur le secteur concerné sur la commune.

Après débat, il semble tout à fait judicieux, d'un point de vue technique, d'installer ces débitmètres, en revanche au point de vue financier, le conseil municipal souhaiterait que le devis puisse être renégocié avec Suez Eau France, car le coût paraît trop élevé.

Monsieur le Maire propose donc aux Membres du Conseil Municipal de prendre contact avec Suez France et ce afin de renégocier le devis.

Affaire à suivre ....

### DELIBERATION POUR ACTE DE SERVITUDE RELATIF A LA POSE DE DEUX POSTES DE TRANSFORMATIONS SUR LA COMMUNE DE CHALMAISON

La Société ENEDIS (anciennement ErDF) doit mettre aux normes deux transformateurs et doit poser deux postes nommés PLACARD et PEPITO et tous leurs accessoires, sur les parcelles situées à

CHALMAISON, dans le département de Seine et Marne, cadastrée section A, numéro 1262 pour le poste PLACARD et cadastrée section B, numéro 1, pour le poste PEPITO.

Ces parcelles appartenant actuellement à la Ville de CHALMAISON, ENEDIS sollicite celle-ci pour la publication d'un acte de servitude.

### **Les frais liés à cette opération seront à la charge d'ENEDIS**

En conséquence, il est proposé au Conseil Municipal :

- D'approuver les dispositions qui précèdent ;
- D'autoriser le Maire, ou son représentant, à signer tous les documents à intervenir permettant leur mise en œuvre, et notamment l'acte de servitude.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, **à l'unanimité des membres présents et représentés, décide :**

- D'approuver les dispositions qui précèdent ;
- D'autoriser le Maire, ou son représentant, à signer tous les documents à intervenir permettant leur mise en œuvre, et notamment l'acte de servitude.

**15 VOIX POUR**

### **DELIBERATION POUR FACTURATION A UN ADMINISTRISTRE**

Le Maire rappelle aux Membres du Conseil Municipal la procédure qui avait été lancée concernant un mur très vétuste, présentant des grosses fissures semblant profondes, ainsi que la chute de pierres du mur sur le trottoir de la rue René Jarry, qui constituait un péril pour la sécurité des usagers sur la voie publique.

Une injonction a été adressée à la propriétaire qui n'a pas donné suite.

Après cela, considérant qu'il y avait lieu, dans l'intérêt de la sécurité publique, d'ordonner les mesures indispensables pour faire cesser, de façon effective et durable, le péril, un arrêté municipal (N°077/076/2016/0710-1) de péril ordinaire non imminent a été pris, mettant en demeure la propriétaire d'effectuer les travaux. Cet arrêté a été notifié à l'intéressée le 24/10/2016.

Dans l'article 2 de l'arrêté, sus-visé, il est stipulé que si les travaux n'étaient pas effectués dans un délai de un mois, il serait procédé d'office à leur exécution.

L'entreprise HMCP a donc procédé aux travaux de réparation du mur pour un montant de 389.90€, somme qui sera facturée à l'intéressée pour régularisation.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, **à l'unanimité des membres présents et représentés, décide** de procéder au recouvrement de cette somme en émettant un titre à l'encontre de l'intéressée pour la somme de 389.90€

**15 VOIX POUR**

## DELIBERATION POUR ACQUISITION DE LA PARCELLE LES BARATONS C620

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que la proposition de vente par Monsieur Ménigault pour le terrain jouxtant le City Stade (Parcelle C 620 – les baratons) a été adressée en Mairie et il demande aux membres du Conseil Municipal de délibérer sur son éventuelle acquisition. Monsieur le Maire a négocié le prix à la somme de 14 200 €, soit 5 €/le m<sup>2</sup> pour une contenance de 2840 m<sup>2</sup>€.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à **l'unanimité des membres présents et représentés**, **Accepte** la proposition de Monsieur Ménigault relative à l'acquisition du terrain C 620 – Les baratons pour la somme de 14 200 € hors frais de notaire.

**Accepte** aussi les frais de notaires qui sont environ de 10% du montant de l'acquisition.

**Mandate** le Maire à signer tous les documents s'y référant et acceptent toutes décisions modificatives pour l'acquisition du bien.

**15 VOIX POUR**

### DECISION MODIFICATIVE – BUDGET COMMUNE

Le Maire informe les membres du Conseil Municipal que pour procéder au financement des acquisitions immobilières en cours, il est nécessaire d'effectuer une décision modificative comme suit :

- **Maison Pongelard**
- **Terrain Goutte**
- **Terrain Menigault**

Virements de crédits à l'intérieur des deux sections et de section à section

#### **Dépenses fonctionnement**

615221 : Entretien Bâtiments publics	- 120 000 €
023 : Virement à la section d'investissement :	+ 120 000 €

#### **Recettes d'investissement**

021 : Virement de la section de fonctionnement :	+ 120 000 €
--	-------------

#### **Dépenses investissement**

21318 : Acquisitions immobilières :	+100 000 €
2111 : Terrains nus :	+ 20 000 €

Le Conseil Municipal **accepte à l'unanimité des membres présents et représentés** la décision modificative telle qu'elle est présentée ci-dessus.

**15 VOIX POUR**

## INFORMATIONS DIVERSES SUR L'AVANCEMENT DES DIFFERENTS DOSSIERS EN COURS (TRAVAUX ET AMENAGEMENTS).

### **ADDUCTION EAU POTABLE – AVENANT AU CONTRAT DE DELEGATION DU SERVICE PUBLIC.**

Une réunion s'est tenue en mairie le 18 Juillet 2017 avec Suez Eau France.

Les sujets évoqués sont les contraintes de gestion du contrat et les hypothèses retenues pour la proposition d'avenantage. Un avenant doit donc être signé ayant pour objet :

- D'intégrer les impacts induits par les dispositions législatives des lois dites « Hamon » et « Brottes ».
- D'intégrer les nouvelles dispositions relatives aux augmentations anormales de consommation causées par une fuite après compteur, issues de la loi « Warsmann ».
- D'intégrer l'évolution du bordereau des prix liés au frais d'accès au service pour tenir compte de la loi « Hamon »

« Brottes » : créances irrécouvrables.

« Warsmann » : dégrèvements supplémentaires.

« Hamon » : l'évolution des informations aux consommateurs

Le présent avenant entrera en vigueur le 1<sup>er</sup> octobre 2017.

### **SNCF – OUVRAGES D'ART**

Une réunion a eu lieu en mairie de Chalmaison concernant l'avancement des études et de la planification du projet d'électrification Gretz Troyes, et de lever les interrogations suite à l'enquête parcellaire réalisée en janvier 2017.

Le Maire rappelle que la commune est dotée de 4 ouvrages d'art de types pont-route, impactés par le projet.

Un compte rendu précis de cette réunion a été adressé en mairie. Ce dernier sera donc annexé au présent procès-verbal.

### **FIBRE OPTIQUE**

Les déploiements du réseau de fibre optique ont débuté sur la commune. Les fourreaux ou supports existants seront utilisés, toutefois, des travaux de pose de lignes de câbles de fibre optique en façade et en immeubles sont nécessaires. Monsieur le Maire demande aux élus d'éclairer les chalmaisonnais sur le besoin d'autorisation de chaque propriétaire.

La fibre optique sera donc commercialisée à compter de juillet 2018.

### **SYNDICAT TRANSPREAUVINOIS**

Les différentes études sont bien avancées sachant que la réalisation de ceux-ci doit être coordonnée avec l'évolution des travaux de la voie ferrée.

### **Questions diverses**

#### **Fête des Tournesols du 26 Août**

Les retours sont très positifs, ce fut un bel événement, un repas convivial suivi d'un beau feu d'artifice et se terminant par un concert Pop Rock du groupe l'Araignée au Plafond. Merci à tous ceux qui ont fait en sorte que cette soirée puisse exister.

### **Descente de caisses à Savon**

Elle se tiendra le 3 septembre prochain, 18 caisses sont attendues. Des lots de différents partenaires seront offerts aux participants et comme chaque année, l'entreprise Eiffage met à disposition de la commune les WC et un groupe électrogène. Que tous ces partenaires en soient sincèrement remerciés par le Conseil Municipal.

Les organisateurs de cette manifestation demandent aux Membres du Conseil Municipal de l'aide pour le jour J car c'est énormément de travail et plus il y du monde et mieux cela se déroule.

### **Chorale Popayan dans le cadre des Journées du patrimoine**

Dans le cadre des Journées du Patrimoine, un concert de la Chorale Popayan, interprétant des chants d'amérique latine, se tiendra en l'église Saint Etienne de Chalmaison le 16 septembre à 16H30.

### **Inauguration City Stade**

Celle-ci se tiendra le samedi 23 septembre près du City Sport – Chemin de Gratteloup

### **Rentrée scolaire**

Le RPI de Chalmaison Everly retourne donc à la semaine de 4 jours.

Les grilles ont été installées à l'école par les agents communaux de Chalmaison avec la participation quotidienne d'un conseiller municipal.

Le RPI a également investi dans l'achat d'un réfrigérateur pour l'école primaire.

La commune de Chalmaison a acheté un téléphone pour l'école primaire.

### **Réunion du RPI relative au transport scolaire**

Le Président du RPI, Le Maire de Chalmaison et le Maire d'Everly ont tenu une réunion pour le personnel du RPI pour faire un point avant la rentrée avec le personnel de l'école, tant au niveau entretien des locaux, que sécurité ou bien même transport.

### **Contrats aidés**

Compte tenu des nouvelles réformes gouvernementales, les dossiers aidés sont amenés à disparaître et la personne en charge de la sécurité à l'école étant embauchée avec ce genre de contrat, il ne pourra peut-être pas être reconduit.

### **Réseau Eaux pluviales**

Compte tenu des problèmes récurrents rencontrés lors de forts orages, des travaux devront être effectués pour améliorer le réseau d'eaux pluviales. Un plan global sera établi dès 2018.

Plus aucune question étant posée ;

La séance est levée à 19H35.

Le Maire,  
Jean-Pierre DELANNOY

PROCES-VERBAL DU 30 AOUT 2017 – 19H00

SIGNATURES

Jean-Pierre DELANNOY

Elisabeth MORIETTE  
(Représenté par Delphine MENARD)

Latévi LAWSON

Georges SOUCHAL

Gilles GRIES

Pascal PENEY

Rita CHOPY

Delphine MENARD

Franck PIOTROWSKI

Jacques-Olivier SIMON  
(Représenté par Romuald MORET)

Romuald MORET

Patrice LAFONTAINE

Dominique MAURER

Jeff CHOPY  
(Représenté par Pascal PENEY)

Patrice BENETEAU